RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Direction des ressources humaines
Bureau de la gestion administrative et financière

Nantes, le 29 septembre 2021

À l'attention des personnels résidents
en situation de fin de détachement en 2022
sous couvert des chef(fe)s d'établissement

Votre situation en fin de détachement à la rentrée 2022

NOTE D'INFORMATION

Une nouvelle procédure a été mise en place depuis la campagne 2020 de renouvellement de détachement, notamment par l'utilisation d'un nouveau formulaire. Ce dispositif a donné toute satisfaction malgré un contexte très particulier lié aux conditions sanitaires défavorables.

Le travail mené par les établissements et la DRH de l'AEFE en lien avec les bureaux concernés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a permis d'assurer une gestion individualisée de l'ensemble des demandes.

Afin de faciliter le suivi de cette campagne, d'assurer une meilleure gestion des attentes de chacun pour l'année 2021-2022 avec une fluidité accrue de l'information, la DRH a souhaité, dans le respect :

- De la note de service du 6 septembre 2021 publiée au bulletin officiel n°33 du 9 septembre 2021 du ministère en charge de l'éducation nationale relative aux recrutements et détachements des personnels à l'étranger - année scolaire 2022 – 2023,
- Des procédures du ministère en charge de l'éducation nationale (Étude en priorité des demandes de renouvellement de détachement, puis des demandes de détachement émises dans le cadre du recrutement et finalement des demandes de renouvellement de détachement transmises tardivement).

vous transmettre, par le biais de votre chef d'établissement, cette note d'information qui précise **les options, contraintes et démarches dans le cadre de cette situation de fin de détachement à la rentrée 2022**.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

1. Trois possibilités vous sont offertes si vous arrivez en position de fin de détachement à la rentrée 2022

1. Demander le **renouvellement de votre détachement sur le poste occupé**,

2. **Candidater sur un nouveau poste et solliciter un nouveau détachement** (application de la note de service du 6 septembre 2021 publiée au bulletin officiel n°33 du 9 septembre 2021 pour les personnels du MENJS),

3. **Réintégrer son administration d'origine** (académie ou département d'origine pour les personnels du MENJS) par une mobilité, une mise en disponibilité, un départ à la retraite, etc.

Si vous relevez du **ministère en charge de l'éducation nationale**, votre attention est attirée sur le fait que :

a. **toute demande de renouvellement de détachement rend irrecevable une demande de détachement sur un nouveau poste, sauf en cas de rapprochement de conjoint dûment justifié.**

b. **pour les personnels recrutés à compter de la rentrée 2019, la position de détachement ne peut être maintenue au-delà de six années consécutives.**
La note recrutement et détachement précise toutefois « *Par dérogation, cette durée peut être portée à neuf années scolaires consécutives lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. À l'issue de cette période, les agents doivent accomplir trois années de services effectifs avant de solliciter à nouveau un détachement.* »

c. **pour les personnels du 1er degré**, la note de service recrutement et détachement des personnels à l'étranger précise que **tout agent en position de détachement qui obtient une mutation interdépartementale doit réintégrer son département d'origine**. Ainsi il est mis fin au détachement ou au renouvellement de détachement de l'agent qui sera affecté dans son nouveau département dès la rentrée 2022.
Cette règle ne s'applique pas aux personnels du 2nd degré pour lesquels le détachement est accordé en priorité, annulant la réintégration ou la mutation.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

2. Formulaire à compléter et à transmettre :

Compte-tenu de ces éléments, et afin de faciliter la gestion de votre situation, **vous êtes invité(e) à vous positionner au plus vite en renseignant :**

- **soit une demande de réintégration dans votre administration d'origine**
- **soit une demande de renouvellement de votre détachement :**

Dans cette hypothèse, vous devez indiquer

1. si vous souhaitez que votre demande de renouvellement de détachement soit immédiatement transmise à votre ministère d'origine car vous n'envisagez pas d'autre option à la rentrée prochaine
2. si vous souhaitez que votre demande de renouvellement de détachement **soit mise en attente avant** transmission à votre ministère d'origine à la fin du **mois de mars 2022**.
   En cas d'évolution de votre situation, **vous signalerez avant le 23 mars 2022**, à votre gestionnaire pays de la DRH, votre souhait d'annulation de votre demande de renouvellement de détachement ou votre souhait d'une transmission immédiate à votre administration d'origine.
   Sans nouvelles de votre part, la demande de renouvellement de détachement sera transmise à votre administration d'origine.

Si vous arrivez en fin de détachement à la rentrée 2022, votre chef(fe) d'établissement est invité(e) à vous transmettre :

- le formulaire de demande de renouvellement de détachement
- ou le formulaire de demande de réintégration pour la rentrée 2022

Selon votre choix, vous renseignez l'un ou l'autre des deux formulaires et le remettez à votre chef(fe) d'établissement.

Le **formulaire de demande de renouvellement de détachement** doit comporter l'avis de votre chef(fe) d'établissement. Lorsque vous en aurez eu connaissance, votre chef(fe) d'établissement le transmettra à la DRH de l'AEFE.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

POINT D'ATTENTION :
Il n'existe pas de dispositif de réintégration conditionnelle à l'Agence. Ainsi, toute demande de réintégration est directement envoyée au MENJS pour traitement.
En cas d'hésitation, il convient de renseigner la demande de renouvellement de détachement en demandant à ce qu'elle soit mise en attente (seconde case du formulaire).

3. Calendrier

a) Campagne de demande de renouvellement de détachement et de réintégration :

Du 30 septembre au 8 novembre 2021

b) Transmission des formulaires de demande de renouvellement de détachement et de réintégration par votre chef(fe) d'établissement à la direction des ressources humaines de l'AEFE :

Au plus tard le 10 novembre 2021

c) Si vous avez coché la 2nde case du formulaire (mise en attente de votre demande de renouvellement de détachement), la date butoir pour informer votre gestionnaire pays de l'annulation de votre demande de renouvellement de détachement ou au contraire de l'envoi de celle-ci à votre administration d'origine est

le 23 mars 2022 au plus tard

MOBILITÉ
À titre de précision, les personnels qui souhaitent participer au mouvement de leur administration d'origine sont invités à consulter les règles de mobilité qui leur sont propres.
Celles relatives à la mobilité des enseignant(e)s de l'éducation nationale sont appelées « lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité » et devraient être publiées vers la mi-novembre au bulletin officiel de l'éducation nationale.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr

La DRH/GA de l'Agence, qui demeure votre interlocutrice privilégiée pour toute question concernant les fins de détachement et la campagne de renouvellement de détachement, se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information nécessaire et vous remercie de l'attention et du respect que vous porterez aux recommandations de cette note.

Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines

Bernard PUJOL

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr